Note de synthèse du projet de politique du Scoutisme Mondial
À l'abri de la maltraitance

1. Introduction

Le Scoutisme Mondial met à jour la Politique mondiale d'À l'abri de la maltraitance afin d'améliorer la qualité, la pertinence et l'impact de l'éducation scoute dispensée par les Organisations scoutes nationales (OSN).
À la suite de consultations menées auprès de représentants d'OSN des cinq Régions du Scoutisme Mondial, de consultants de l'OMMS et d'experts bénévoles, l'équipe chargée de la révision de la politique a élaboré une première version. Celle-ci a ensuite été affinée par un examen croisé des différentes politiques, aboutissant à la première version du document.

Cette note de synthèse présente les principales orientations proposées pour la politique révisée et accompagne les OSN, les équipes nationales et les autres parties prenantes concernées dans le processus d'examen et de formulation de commentaires.

Cette note de synthèse vise à aider les lecteurs à :

- Comprendre les principales orientations proposées pour la politique et leurs implications potentielles pour les OSN.
- Examiner la première version de la politique et évaluer sa pertinence, sa clarté et son applicabilité.
- Impliquer les parties prenantes nationales concernées aux discussions sur les changements proposés.
- Formuler des commentaires via le formulaire de consultation ou directement dans le document.

Les orientations proposées ne sont pas encore définitives et peuvent évoluer en fonction des commentaires reçus au cours du processus de consultation.

2. Principales orientations de la politique

La politique révisée propose huit grandes orientations que les OSN sont invitées à maintenir, renforcer, améliorer ou développer dans le cadre de l'adaptation et de la mise en œuvre de la politique au niveau national. Les orientations qui représentent des changements importants ou qui font l'objet d'une attention spéciale par rapport à la politique actuelle sont identifiées comme « **Nouveau** » ou « **Renforcé** ».

1. **« À l'abri de la maltraitance » englobe la sécurité, la protection et le bien-être**, comme dans la politique précédente, mais avec un accent particulier sur ces trois domaines.
2. **Les définitions intégreront de nouveaux termes** tels que « préoccupation », « Oreilles attentives », « violence », « sécurité », « protection » et « bien-être ». (*NOUVEAU*)
3. **La politique poursuit deux objectifs** : 1) guider les OSN dans l'élaboration de leurs propres politiques et 2) s'appliquer à l'ensemble du Scoutisme Mondial.
4. **Des principes directeurs ont été ajoutés à la politique**, comme c'est le cas dans de nombreuses politiques de protection à travers le monde. Ils comprennent : une approche centrée sur les personnes, le respect et l'équité, le devoir de protection, l'intolérance envers toute forme de préjudice, la responsabilité partagée, la confidentialité, le principe de ne pas nuire et le consentement. Ces principes directeurs visent à garantir une solide culture d'À l'abri de la maltraitance dans la mise en œuvre de la politique. (*NOUVEAU*)
5. **La déclaration de politique générale a été reformulée**, mais elle conserve la même orientation que la version précédente de la politique.
6. **Les responsabilités et les rôles ont été réorganisés**. Les responsabilités et les rôles sont désormais définis aux niveaux local, national et du Scoutisme Mondial.
7. **Les domaines de la politique ont été restructurés, avec l'introduction d'un cinquième domaine**. Les voici : Éducation, Adultes dans le Scoutisme, Structures, Réponse et Évènements scouts. Pour chacun de ces domaines, plusieurs éléments clés sont mis en évidence en matière de sécurité, de protection et de bien-être. Cette restructuration s'appuie sur le document initial, les évaluations réalisées et les connaissances acquises par les différentes équipes de projet au cours du dernier triennat.
8. Le chapitre consacré à la **mise en œuvre de la politique** comprend désormais une sous-section précisant les attentes envers les OSN ainsi que celles envers le Scoutisme Mondial, cette politique constituant également la politique officielle de l'organisation.

3. Ce que ces orientations signifient pour les OSN

Les orientations proposées dans la politique renforcent notre approche holistique de la sécurité, de la protection et du bien-être, en unifiant nos cadres et en les axant sur les personnes. Cette orientation n'est pas nouvelle, mais elle souligne la nécessité pour chacun de nous de faire d'À l'abri de la maltraitance une priorité transversale au sein de nos organisations et de veiller à sa mise en œuvre jusqu'au niveau local. La politique définit des attentes communes tout en laissant aux OSN la flexibilité nécessaire pour s'adapter à leurs besoins, à leur cadre juridique et à leurs réalités.

Si ces orientations sont adoptées, les OSN devront progressivement les traduire en actions concrètes à travers :

1. **L'alignement des politiques :** examiner les politiques nationales, les cadres éducatifs et les pratiques organisationnelles à la lumière des exigences de l'évaluation d'À l'abri de la maltraitance et de la Politique mondiale d'À l'abri de la maltraitance.
2. **La révision des rôles et responsabilités :** réévaluer la structure d'À l'abri de la maltraitance au sein de votre organisation, et veiller à ce que tous les adultes comprennent leurs rôles et responsabilités en fonction de leurs nominations. Les formations pourraient nécessiter des modifications ou des ajustements.
3. **La mise en œuvre transversale :** réfléchir aux différents domaines de l'organisation et à l'impact que la politique pourrait avoir sur chacun d'eux. Poursuivre le travail avec chaque domaine afin de définir des actions concrètes de mise en œuvre.
4. **Le renforcement des capacités :** solliciter un accompagnement via les services de l'OMMS afin de faire progresser votre dispositif d'À l'abri de la maltraitance et de bénéficier de conseils d'experts sur les différents aspects de sa mise en œuvre.
5. **Le suivi et l'évaluation :** mettre en place un système permettant d'examiner régulièrement les progrès réalisés et les actions prévues pour mettre en œuvre votre politique. Veiller à offrir aux enfants, aux jeunes, aux adultes et à toutes les autres parties prenantes la possibilité de formuler des commentaires, afin de permettre la mise en place de mesures correctives.

4. Comment participer à la révision de la politique

Les OSN, les équipes nationales et toutes les parties prenantes concernées sont invitées à examiner la première version de la Politique mondiale d'À l'abri de la maltraitance et à contribuer à son développement.

Étape 1 : Lire le projet de politique - Lisez la première version de Politique mondiale d'À l'abri de la maltraitance. Accordez une attention particulière aux orientations proposées, à leurs explications dans le document et aux attentes envers les OSN.

[Lire la Politique mondiale d'À l'abri de la maltraitance – Première version]

Étape 2 : Réfléchir aux orientations proposées - Lors de l'examen cette version, prenez en compte les éléments suivants :

- **Pertinence :** les orientations proposées répondent-elles aux besoins des jeunes et aux réalités du Scoutisme dans votre pays ?
- **Clarté :** les orientations, les attentes et les concepts de la politique sont-ils clairs et faciles à comprendre ?
- **Applicabilité :** les orientations proposées peuvent-elles être adaptées et mises en œuvre dans votre contexte national ?

- **Lacunes et défis :** certains éléments sont-ils manquants, peu clairs ou difficiles à appliquer ? Quels conseils ou soutiens supplémentaires pourraient être nécessaires ?
- **Éléments à maintenir ou à renforcer :** quels éléments devraient être conservés, améliorés ou davantage développés ?

Étape 3 : Organiser une discussion avec les parties prenantes - Les équipes nationales sont encouragées à organiser une séance de discussion afin d'examiner collectivement la politique proposée et de préparer des commentaires consolidés. Dans la mesure du possible, associez les parties prenantes concernées, notamment les équipes du Programme des jeunes, les représentants des jeunes, les équipes Adultes dans le Scoutisme, les bénévoles adultes ainsi que les autres équipes ou groupes nationaux impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre d'À l'abri de la maltraitance.

Au cours de cette discussion, examinez les orientations proposées, identifiez les points de consensus ou de préoccupation et rassemblez les principales recommandations de votre OSN. L'objectif est de présenter une perspective nationale collective reflétant les différentes expériences et réalités au sein de votre organisation.

Étape 4 : Transmettre vos commentaires - Il existe deux façons de contribuer au processus de consultation :

Option A. Envoyer des commentaires au moyen du formulaire de consultation	**Option B. Commenter directement la première version de la politique**
Les équipes nationales sont encouragées à soumettre des commentaires consolidés à l'issue de leur séance de discussion. Les autres parties prenantes impliquées peuvent également utiliser le formulaire pour transmettre leurs commentaires à titre individuel. **[Accéder au formulaire de consultation sur la politique]**	Cette option est particulièrement utile pour proposer des modifications à des sections précises, demander des clarifications ou identifier des formulations qui pourraient être améliorées. **[Accéder à la première version pour ajouter des commentaires directement]**

5. Votre contribution est importante

Vos commentaires contribueront à garantir que la Politique mondiale d'À l'abri de la maltraitance révisée est claire, pertinente, pratique et applicable dans différents contextes nationaux.

À ce stade, l'objectif n'est pas d'évaluer dans quelle mesure les OSN mettent en œuvre les orientations proposées, mais de déterminer si la politique fournit des orientations et définit des attentes appropriées pour l'avenir.

En examinant le projet de politique, en participant aux discussions nationales et en partageant vos recommandations, vous pouvez renforcer la qualité et la pertinence de l'éducation scoute dans le monde entier.

Date limite de soumission des commentaires : 11 janvier 2027.